



Motivation du Jury pour la Ville des Alpes de l'Année 2022

Le Jury propose de conférer le titre de « Ville des Alpes de l'Année 2022 » à la ville de Passy (France). Les raisons de ce choix sont le rôle que la ville a pris et peut prendre au niveau local dans son environnement proche, mais également au niveau régional, vu sa position géographique stratégique étant un site de passage de Genève à l'Italie et la Suisse, autoroute et tunnel du Mont Blanc. Grâce aux réflexions déjà entamées (parfois sous forme de projets) autour de la question de la qualité de l'air, Passy peut avoir un rôle stratégique au sein du réseau Ville Alpine de l'Année en se positionnant comme promotrice de projets et initiatives qui gravitent autour des questions du chauffage au bois et du trafic routier dans les Alpes et de ses conséquences au niveau de la pollution de l'air.

Il est à noter aussi que Passy a déjà participé à plusieurs activités promues par le réseau « Villes des Alpes de l'Année ». Elle a également effectué une visite à Bolzano afin d'échanger sur des thèmes que les deux villes partagent et une visite à Bressanone. Ceci démontre l'envie de Passy d'avoir un rôle actif dans l'animation du réseau. Elle souhaite être une région/ville non seulement d'apprentissage mais aussi d'enseignement. Les membres du réseau peuvent ainsi se réjouir d'apprendre de Passy à l'avenir...

La Ville de Passy a candidaté pour la première fois en 2019 et le Jury avait donné un avis favorable pour que Passy soit Ville des Alpes en 2021, avis confirmé par l'Assemblée des membres en octobre 2019 à Sonthofen. Suite à la crise sanitaire et aux élections municipales, la nouvelle équipe municipale a souhaité mettre en suspens sa candidature pour prendre le temps de réévaluer tous les projets en cours. Suite à cela, le conseil municipal a confirmé sa candidature pour l'année 2022, qui a été entériné par l'Assemblée des membres à Biella en juillet 2021.

Entre la candidature initiale de 2019 et la candidature renouvelée en 2021, le Jury a constaté une grande continuité quant aux enjeux et aux thèmes abordés (qualité de l'environnement naturel ; énergie, climat et qualité de l'air ; patrimoine et identité culturelle), même s'il y a des évolutions du point de vue des projets phares mis en avant. Cette évolution est riche et montre l'investissement confirmé de Passy pour des sujets au cœur du travail de l'association « Ville des Alpes de l'Année ».

Association «Villes des Alpes de l'Année»

Co-présidents : Ingrid Fischer et Uroš Brežan,
Membres : Michèle Rabbiosi, Yuki d'Emilia,
Francesco Brollo

Secrétariat : Im Bretscha 22, 9494 Schaan, FL
+423.(0)237.53.99 | office@alpenstaedte.org | www.villedesalpes.org

Siège: Rathausplatz 1,
87527 Sonthofen, Allemagne



Éléments d'appréciation de la part du jury de la candidature de Passy :

- Passy s'engage dans des projets autour de la qualité de l'air et de la rénovation énergétique. Elle a déjà réalisé, dans ce domaine, 3 projets : la rénovation énergétique d'établissements scolaires, la mise en place d'une politique pour la qualité de l'air, et le développement d'un tourisme de proximité et accessible à tous.
Concernant le projet de mise en place d'une politique pour la qualité de l'air, Passy a participé activement au comité de pilotage Air Climat et à la rédaction du Plan de Protection de l'Atmosphère 2 (2018-2013).
- Passy a également implémenté un projet de maintien de services de proximité.
- La ville de Passy présente un intérêt du point de vue du patrimoine culturel et architectural d'importance internationale qu'elle souhaite mettre en valeur notamment au niveau touristique, mais également pour la population locale (enfants et scolaires en particulier). A signaler aussi deux activités culturelles importantes : le Salon international du livre de montagne et la Route des sculptures contemporaines.
- Du point de vue du patrimoine naturel, il faut signaler la Réserve naturelle de Sixt-Passy qui appartient au réseau Alparc. Egalement à signaler le Site Natura 2000 du Haut-Giffre et autres sites classés (Lac Vert, Lac de Moede, Lac d'Anterne, Désert de Platé).
- Passy aborde également la question du lien entre espaces naturels, espaces agricoles et espaces urbanisés, à travers des approches sur l'aménagement du territoire mais aussi sur la valorisation de l'agriculture locale, notamment dans le cadre de la restauration collective.

Les thèmes pour lesquels l'engagement de Passy à la Convention Alpine est sensible concernent en particulier les domaines suivants : « Aménagement du territoire et développement durable », « Propreté de l'air », « Tourisme et loisirs » et « Protection de la nature et entretien des paysages », « Agriculture », « Energie » et « Transport ».

Au moment de la première démarche de candidature en 2019, Passy se présentait avec comme devise « L'art de la nature ». Cette devise était bien reflétée dans les

Association «Villes des Alpes de l'Année»

Co-présidents : Ingrid Fischer et Uroš Brežan,
Membres : Michèle Rabbiosi, Yuki d'Emilia,
Francesco Brollo

Secrétariat : Im Bretscha 22, 9494 Schaan, FL
+423.(0)237.53.99 | office@alpenstaedte.org | www.villedesalpes.org

Siège: Rathausplatz 1,
87527 Sonthofen, Allemagne



activités/projets prévus par la municipalité de Passy en tant que « Ville des Alpes de l'Année » avec un équilibre entre des questions de patrimoine, d'espace naturel, d'innovation et de préoccupations environnementales. En 2021, Passy a revu son identité visuelle et son slogan, communiquant désormais sur ses 6 « cœurs de ville ». Cette nouvelle identité reflète également une particularité de Passy, qui rapproche la ville d'autres villes alpines dont l'organisation ne se fait pas autour d'un « centre » ou pôle urbain unique, mais autour de plusieurs pôles répartis sur le territoire, parfois à plusieurs kilomètres de distances les uns des autres.

Selon les informations fournies dans les documents de candidature et les échanges ultérieurs menés avec la commune, Passy envisage également de développer plusieurs projets dans le futur, qui semblent particulièrement pertinents dans le cadre de son engagement dans le réseau Ville des Alpes de l'Année :

- Un projet d'« Amélioration des performances énergétiques des bâtiments publics (écoles, logements d'agents) »
- Un projet sur les « usages et vie des bâtiments » : réflexion autour de l'usage des bâtiments existences et projet de créer d'un bâtiment à usage intergénérationnel avec la création d'une cafétéria et d'une micro-crèche
- Un projet pour améliorer la « Gestion des Espaces Naturels Sensibles », lié à une réflexion sur le foncier agricole
- Un projet pour travailler sur le lien entre la cuisine centrale locale en cours de création et l'agriculture locale, avec une réflexion sur une démarche du type « plan alimentaire territorial »

Ces projets permettent en particulier d'atteindre deux objectifs du réseau « Ville des Alpes de l'Année » : « Impliquer les habitantes et les habitants » et « Concevoir l'avenir de façon durable ». Mais les autres objectifs sont également présents en toile de fonds.

L'attribution du titre de « Ville des Alpes de l'année 2022 » représente pour la Ville de Passy une reconnaissance par rapport aux activités qu'elle mène et une incitation à développer et promouvoir ses projets au-delà du périmètre régional et national.